REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE, DES ORGANISATIONS FEMININES ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Shing for

Contribution de la CSO sur les actions à mener pour lutter contre la Mendicité

Depuis de nombreuses années le Sénégal vit un fléau particulièrement au niveau de la capitale Dakar. Les places publiques, les rues et avenues sont prises d'assaut par les personnes qui pratiquent la mendicité.

Les Autorités ont mis en place des politiques de santé, d'éducation, certes des avancées ont été enregistrées, mais les difficultés demeurent encore.

Beaucoup de programmes ont été mis en œuvre pour réduire la pauvreté, et prendre en charge les besoins des personnes handicapées, des femmes et des enfants. Le Sénégal a ratifié plusieurs conventions et textes juridiques relatifs au respect des droits humains. Plusieurs lois ont été votées, mais leur application n'est toujours effective.

Heureusement au niveau des documents de politique économique et social figure la stratégie nationale de protection sociale comportant l'extension sociale, la prévention, l'assurance santé, la gestion des risques et catastrophes naturelles. A cet effet, les enfants, et les familles devront être directement visés par des actions concrètes qui doivent lutter contre tous les abus qui peuvent nuire à la promotion et la protection de l'enfance, et des personnes handicapées pour lutter contre leur vulnérabilité.

Beaucoup d'études ont été menées et ces documents méritent d'être revisités pour faciliter les actions à mener.

Quelles sont les personnes qui pratiquent ou favorisent la mendicité ? Quelles stratégies nationales doivent être mises en œuvre pour être traduites en action concrètes envers ces populations ?

Par rapport aux réponses à ces deux questions, ces populations sont constituées :

- des personnes handicapées qui viennent de pays frontaliers ;
- des personnes handicapées sénégalaises provenant majoritairement du milieu rural ;
- des enfants talibés confiés à des marabouts venant des zones rurales, enfants handicapés, enfants VVIH, enfants issus de familles disloquées, déplacées, ou de réfugiés, enfants accompagnant des handicapés, enfants rejetés parce que nés avec des malformations, enfants toxicomanes et enfants albinos.

Pour dégager les voies et moyens afin d'atteindre les résultats, un comité de pilotage pourrait être mis en place et sera composé des représentants des ministères, des collectivités locales, de la société civile, du secteur privé, des bailleurs, des associations, des familles coutumières et religieuses y compris le clergé, pour apporter des solutions appropriées liées à ce fléau.

Il y a lieu aussi de veiller au renforcement de l'application des textes juridiques élaborés dans ce cadre.

Nécessité de mettre en place un cadre réglementaire pour la création et le fonctionnement d'école coranique, et des critères de sélection pour les enseignants de ces écoles. Les Autorités doivent davantage investir pour prendre en compte les écoles coraniques dans la définition de politiques de l'éducation nationale.

C'est ainsi que des programmes peuvent être élaborés pour prendre en charge les personnes cibles pour des activités génératrices de revenus dans les micro-projets (agriculture, élevage, embouche, aviculture, maraichage, petit commerce, ébénisterie, menuiserie métallique, maçons, salons de coiffure et de couture, kiosques à pain et de journaux).

Au total, l'école coranique doit être renforcée en cours de formation en langue française et la formation technique professionnelle.

A ce niveau les bailleurs de fonds partenaires peuvent mis à contribution. De plus, les pays membres de la Oumah Islamique peuvent également être sollicités.

Le Rapporteur

Mme Rokhaya Guèye DIOP